

WEFIT ST JEAN DE MONTS

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 €

Siège social : Route de Challans – la Déchaume

85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

915 349 492 RCS LA ROCHE-SUR-YON

(la « **Société** »)

ACTE UNANIME DES ASSOCIES

Les soussignés :

-La société RIBE DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 507.000 €

Dont le siège social est situé 135 boulevard Elisabeth Bosseli – 49100 ANGERS

Immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 900 526 856

Représentée par Monsieur Gwénaél RICOU

Propriétaire de 300 actions

- La société SODISMONTS

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000.000 €

Dont le siège social est situé Le clos de la Dechaume, Route de Challans – 85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

Immatriculée au RCS de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 412 977 738

Représentée par Monsieur Philippe GAUDIN

Propriétaire de 200 actions

-Monsieur Steven BERTIN

Demeurant 8 rue du Beau Pommier – 85700 LA MEILLERAIE-TILLAY

Propriétaire de 500 actions

Seuls associés de la Société (les « Associés »),

Ont pris, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, les décisions suivantes relatives à :

- Constatation de la démission de la société RIBE DEVELOPPEMENT et de Monsieur Frédéric RAGOT de leurs mandats sociaux ;
- Nomination de Monsieur Steven BERTIN en qualité de Président ;
- Suppression des articles 32 à 37 des statuts ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associés, à l'unanimité,

après avoir reçu les lettres de démission de la société RIBE DEVELOPPEMENT de son mandat de Présidente et de Monsieur Frédéric RAGOT de son mandat de Directeur général à compter de ce jour,

dispensent la société RIBE DEVELOPPEMENT et Monsieur Frédéric RAGOT du respect d'un préavis d'un mois,

prennent acte de la démission, à compter de ce jour, de la société RIBE DEVELOPPEMENT de son mandat de Présidente de la Société et de la démission de Monsieur Frédéric RAGOT de son mandat de Directeur général de la Société.

DEUXIEME DECISION

Les Associés, à l'unanimité,

décident, de nommer en remplacement en qualité de Président de la Société sans limitation de durée, à compter de ce jour :

Monsieur Steven BERTIN,

Né le 25 mars 1998 à DENAIN (59), de nationalité française,

Demeurant 8 rue Du Beau Pommier – 85700 LA MEILLERAIE-TILLAY

qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

TROISIEME DECISION

Les Associés, à l'unanimité,

décident de supprimer les articles 32 à 37 des statuts relatifs à la constitution de la société, ces mentions étant devenues obsolètes.

QUATRIEME DECISION

Les Associés, à l'unanimité,

confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le 06/03/2026

Les Associés ont accepté de signer le présent acte par voie de signature électronique au sens des dispositions des articles 1367 et suivants du Code civil par le biais du service Yousign et déclarent en conséquence que la version électronique de la convention constitue l'original du document et est parfaitement valable entre elles.

Les Associés déclarent que la convention sous sa forme électronique constitue une preuve littérale au sens de l'article 1367 du Code civil et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et pourra valablement leur être opposé.

Les Associés s'engagent en conséquence à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte signé sous forme électronique.

Chaque Associé s'engage enfin à télécharger et à conserver par ses propres moyens et sous sa pleine et entière responsabilité tous les éléments, y compris techniques, liés à la signature du présent acte (le « fichier de preuves »).

Pour la société RIBE DEVELOPPEMENT Monsieur Gwénaél RICOU <i>Gwénaél RICOU</i> ✓ Certifié par 	Pour la société SODISMONT Monsieur Philippe GAUDIN <i>Philippe GAUDIN</i> ✓ Certifié par 	Monsieur Steven BERTIN <i>Par sa signature apposée, il déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être conférées</i> <i>Steven BERTIN</i> ✓ Certifié par 
--	---	--